

ceci pouvant avoir un impact tant sur la quantité que sur la qualité de leurs services. Disposons-nous d'une évaluation plus fine de la situation psychosociale au sein de la police belge? Pouvons-nous obtenir de plus amples informations relatives aux capacités des *Stress teams* à répondre de manière adaptée aux demandes qui leur sont adressées? Des initiatives peuvent-elles être envisagées en vue d'améliorer la situation psychosociale de la police? Le cas échéant, pouvons-nous en apprendre plus à ce propos? D'avance, madame la ministre, merci pour vos éléments de réponse.

19.02 Annelies Verlinden, ministre: Monsieur Senesael, les risques psychosociaux au travail sont définis comme la probabilité qu'un ou plusieurs collaborateurs subissent un dommage physique ou psychique pouvant également s'accompagner d'un dommage physique, à la suite d'une exposition à une ou à des composantes du travail et sur lesquelles l'employeur a un impact et qui comportent objectivement un danger. Ces composantes sont l'organisation du travail, les conditions du travail, les conditions de vie au travail, le contenu du travail et les relations interpersonnelles au travail. Toutes ces composantes sont liées entre elles et s'influencent l'une l'autre.

Au sein de la police, chaque membre du personnel a la possibilité de s'adresser au conseiller en prévention psychosociale ou à la *Stress team*. Des analyses de risque globales, mais aussi des analyses de situations de travail spécifiques, sont effectuées continuellement afin, non seulement de pouvoir réaliser une cartographie des risques psychosociaux mais aussi de prendre des mesures individuelles et collectives pour anticiper au mieux ces risques.

À la police fédérale, des fiches de prévention sont rédigées à la suite d'accidents ou d'incidents interpellants pour tenter d'en tirer des leçons et éviter, dans la mesure du possible, que ce même type d'événements ne se reproduise.

Monsieur Senesael, la *Stress team* de la police fédérale a constaté une augmentation des interventions pour raisons psychosociales au cours de l'année 2020, en comparaison avec l'année 2019. En effet, le nombre d'entretiens réalisés est passé de 3 917 en 2019 à 4 598 en 2020 (une hausse de 17 %). Il n'est pas possible de déterminer avec précision les causes de cette recrudescence, mais comme pour la population en général, la police n'échappe pas au phénomène.

Comme déjà évoqué précédemment, la *Stress team* de la police fédérale est constituée de 11 psychologues et 8 assistants sociaux formés à l'accueil, l'accompagnement et la psychothérapie pour les phénomènes psychosociaux. Ils sont épaulés par deux assistantes administratives. J'ajouterai que ce cadre est systématiquement comblé pour être complet.

Par ailleurs, il existe des *Stress teams* dans certaines zones de police, services provinciaux ainsi que dans les services externes de prévention et de protection au travail qui contribuent également au soutien des membres du personnel rencontrant des problèmes psychosociaux.

À la suite de l'analyse de risques psychosociaux réalisée fin 2018, des séances d'information ont été organisées pour les membres de la ligne hiérarchique dans tous les services de la police fédérale. Des *workshops* ont été planifiés pour améliorer la charge psychosociale dans toutes les unités. Mais, en raison de la pandémie en cours, ils ont dû être reportés. Enfin, je tiens à ajouter que, via les différents plans d'action annuels, différentes directions de la police fédérale portent une attention particulière à la charge psychosociale des membres de leur personnel.

19.03 Daniel Senesael (PS): Je remercie Mme la ministre pour la qualité de ses réponses. Elles constitueront une bonne référence pour les zones de police de notre pays. Les chiffres cités parlent d'eux-mêmes et justifient la primauté de la qualité du suivi des situations psychosociales qu'il faut mettre en œuvre. Cela nécessite un intérêt particulier, comme vous l'avez précisé.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

20 Question de Daniel Senesael à Annelies Verlinden (Intérieur et Réformes institutionnelles) sur "Le rapport annuel 2020 de Child Focus" (55018381C)

20 Vraag van Daniel Senesael aan Annelies Verlinden (Binnenlandse Zaken en Institutionele Hervormingen) over "Het jaarverslag 2020 van Child Focus" (55018381C)

20.01 Daniel Senesael (PS): Le 18 mai 2021, la fondation Child Focus publiait son rapport annuel 2020. Celui-ci révèle que la crise liée à la covid-19 a été accompagnée d'une importante augmentation du nombre de signalements d'exploitation sexuelle de mineurs en ligne entre 2019 et 2020, passant de 1 501 à 2 205 – soit une augmentation

de près de 47 %.

Le rapport révèle également que les faits rapportés relevant de la catégorie "sécurité en ligne" – soulignant des faits de *sexting* problématique, de sextorsion, de *grooming*, d'intimidation sexuelle, de messages malveillants et de défis, d'atteintes à la vie privée et de cyberharcèlement – augmentent de 54 % entre 2019 et 2020. En 2020, 411 signalements ont été répertoriés, contre 267 en 2019.

Pouvons-nous avoir votre retour sur les chiffres évoqués, eu égard notamment à ceux enregistrés par nos services de police?

Pouvons-nous être informés de la coopération en matière de gestion des faits d'exploitation sexuelle et d'atteinte à la sécurité en ligne de mineurs entre nos services de police et les fondations et organisations actives dans ce domaine?

Le rapport souligne que "l'identification des victimes et des auteurs reste l'un des plus grands défis car le recrutement et l'approche des victimes potentielles ont lieu en grande partie en ligne et parce que dans la pratique, les victimes déposent rarement plainte, car elles ne se considèrent pas comme étant des victimes. Cela se reflète d'ailleurs sur les chiffres: la majorité des signalements est effectuée par les services d'urgence (38 %), les parents (22 %) et la police (20 %)". Ceci nous renvoie à une problématique déjà abordée avec vous: le fait que les victimes de faits de harcèlement, d'abus et dans ce cas-ci, d'exploitation sexuelle ne portent pas systématiquement plainte. Quel est votre point de vue à ce sujet? Des initiatives peuvent-elles être envisagées et comment?

La section "Internet Investigation" de la Direction centrale de la lutte contre la criminalité grave et organisée suit-elle ce type de phénomènes?

Le cas échéant, pouvons-nous être informés de son activité dans la lutte contre l'exploitation sexuelle et l'atteinte à la sécurité en ligne des mineurs?

Enfin, pouvez-vous nous informer des contacts entretenus avec nos services de police et ceux de nos voisins?

20.02 **Annelies Verlinden**, ministre: Monsieur Senesael, la section Child Abuse de la Direction générale centrale DGSOC de la police fédérale a pris en charge la ligne d'assistance téléphonique Child Focus au cours des trois premiers mois du

confinement en 2020 et a constaté qu'une augmentation de cet ordre de grandeur était possible. La fréquente utilisation de l'ordinateur par les enfants au cours de cette période a sans doute joué un rôle. Cependant, avant de tirer des conclusions définitives, j'attends que nous puissions comparer les chiffres de 2019 et de 2020.

Cette matière est réglée par un protocole d'accord signé par le ministre de la Justice, le Collège des procureurs généraux, Child Focus et la police fédérale et locale. Il définit les responsabilités et les pouvoirs de toutes les parties concernées. En outre, la DGSOC a conclu un accord de coopération avec l'organisation ECPAT.

La section coopère également avec le projet Stop it now et son homologue wallon récemment fondé. Ces projets sont actifs dans le travail de prévention destiné aux personnes qui se sentent sexuellement attirées par les mineurs.

L'identification des victimes est l'une des principales tâches de la section Child Abuse de la DGSOC. Il existe à cet égard une coopération très étroite avec les forces de police du monde entier. Le principal canal de communication est la base de données ICSE gérée par Interpol, à laquelle la section a un accès direct.

En outre, en collaboration avec la section Internet Investigation de la DGSOC, Child abuse utilise de manière optimale les possibilités offertes par les médias sociaux.

Toute enquête commence par l'objectif d'identifier le plus vite possible la victime et de la sauver de la situation abusive. Cette identification conduit dans la plupart des cas à celle de l'auteur.

En matière de signalement urgent, il arrive que la section Internet Investigation ou IRU soit contactée en dehors des heures de bureau par des services étrangers ou par des plateformes. La section procède alors à l'identification de la ou des victimes et avise les services territorialement compétents pour veiller aux vérifications et prise d'éventuelles mesures.

Child abuse assure le suivi et prend les contacts nécessaires avec les services partenaires. Lorsque la section IRU, lors d'une patrouille sur internet, découvre un contenu d'exploitation sexuelle de mineur, elle en communique aussitôt la teneur à la section Child Abuse.

Pour les dossiers spécifiques, il existe une

coopération opérationnelle très étroite avec nos pays voisins. Le point central de la coopération internationale structurelle est, toutefois, le projet européen Impact. Dans ce domaine, la Belgique coopère avec les États membres de l'Union européenne, le Royaume-Uni, la Suisse, la Norvège et l'Islande.

Les organisations internationales telles qu'Europol, Interpol, Cefpol, Eurojust, la Commission européenne et le Conseil de l'Europe participent également au projet. Sur la base d'objectifs stratégiques définis par l'Europe, les membres du projet élaborent un plan d'action opérationnel annuel.

De partenariats existent aussi avec la région de l'Asie du Sud-Est, les pays d'Amérique latine et les pays des Balkans.

20.03 **Daniel Senesael** (PS): Monsieur le président, je voudrais vraiment remercier Mme la ministre, qui a répondu de manière exhaustive à l'ensemble de mes questions et profiter de l'instant qui m'est accordé pour également adresser mes remerciements à ses collaborateurs qui lui apportent une aide précieuse dans les nombreux éléments sollicités auprès de sa personne.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

De **voorzitter**: Vraag nr. 55018465C van mevrouw Matz wordt uitgesteld.

*De openbare commissievergadering wordt gesloten om 16.56 uur.
La réunion publique de commission est levée à 16 h 56.*